

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT DE
L'ISERE
ARRONDISSEMENT
DE LA TOUR DU PIN

COMMUNE DE
MAUBEC
38300

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE
DE MAUBEC**

Séance du 16 Janvier 2024

Effectif en exercice	19
Présents	15
Votants	18

L'an deux mille vingt-quatre, le seize janvier, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Maubec légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Olivier TISSERAND,

Présents :

Mesdames Fabienne SOLER, Delphine ROBY-PASCAL, Caroline PILAN-THEVENIN, Céline BUCLON, Renée VERB, Annick ARNOLD,

Messieurs Olivier TISSERAND, Luc GUSTA, Gérald BONNARD, Alain THORIN, Christian BUCLON, Stéphane RAJON, Gilles GASPAROTTO, Jessy VAUCHEL, Guillaume ROLLAND

Date de convocation :
09/01/2024

Pouvoirs :

Angèle SIERRA-NETZER donne pouvoir à Fabienne SOLER
Annie LLOPIS donne pouvoir à Olivier TISSERAND
André REVOL donne pouvoir à Annick ARNOLD

Date d'affichage :
18/01/2024

Excusés :

Robert AIMONETTI,

Vote :

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Secrétaire de séance :

Madame Delphine ROBY-PASCAL

20240116 - 03 RESEAUX - TRAVAUX TE 38 - ENFOUISSEMENT BT/TEL CLOS CHAMOND

Rapporteur : Monsieur Luc GUSTA

Suite à notre demande, TERRITOIRE ENERGIE ISERE (TE38) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, l'opération intitulée : Enfouissement BT/TEL Clos Le Chamond

TE38 - TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	155 642 €
2 - le montant total de financement externe serait de :	128 277 €
3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à :	0 €
4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ :	27 366 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de :

- **PRENDRE ACTE** du projet et du plan de financement définitif ;
- **PRENDRE ACTE** de la contribution correspondante à TE38.
- **PRENDRE ACTE** de l'obligation d'engager le montant total de la contribution au budget de la collectivité.
- **D'AUTORISER** le maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

TE38 - TRAVAUX SUR RESEAU DE TELECOMMUNICATION

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	50 409 €
2 - le montant total de financement externe serait de :	9 468 €
3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à :	1 791 €
4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ :	39 150 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de

- **PRENDRE ACTE** du projet et du plan de financement définitif ;
- **PRENDRE ACTE** de la contribution correspondante à TE38.
- **PRENDRE ACTE** de l'obligation d'engager le montant total de la contribution au budget de la collectivité.
- **D'AUTORISER** le maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Pour le réseau France Télécom :

- **PREND ACTE** du projet de travaux présenté et du plan de financement définitif de l'opération, à savoir

Prix de revient prévisionnel	155 642 €
Financements externes	128 277 €
Participation prévisionnelle	27 366 €

(Frais TE38 + contributions aux investissements)

- **PREND ACTE** de la contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de **27 366€**.

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Pour la BT :

- **PREND ACTE** du projet de travaux présenté et du plan de financement définitif de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel	50 409
Financements externes	9 468 €
Participation prévisionnelle	40 941€

(Frais TE38 + contributions aux investissements)

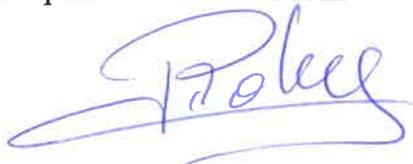
- **PREND ACTE** de la contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de **39 150€**.

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

La commune informe que cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, et ont signé avec Nous, les conseillers présents,

Le secrétaire
Delphine ROBY-PASCAL



Le Maire,
Olivier TISSERAND

